

MEXIQUE

## Un défenseur des droits humains harcelé par les autorités

**Le 21 juin 2022, une demande de mandat d'arrêt a été déposée à l'encontre du père Marcelo Pérez, accusé à tort par la justice d'être impliqué dans la disparition de 21 personnes. Il n'existe aucune preuve de son implication.**



Le père Pérez est un prêtre catholique qui s'engage depuis longtemps pour les droits humains dans l'État du Chiapas. De nombreux acteurs armés – militaires, paramilitaires et bandes appartenant au crime organisé – font régner la terreur dans cette région. La violence touche en premier lieu les communautés indigènes, soit environ 28% de la population, qui sont soumises à la lutte pour le contrôle du territoire. La population civile est prise entre deux feux et la corruption gangrène les autorités. En tant que membre de la communauté maya de l'ethnie Tzotzil, le père Pérez tente de mettre en place un dialogue pour la paix et la réconciliation. En 2021, le père Pérez a été appelé à intervenir dans la municipalité de Pantelhó. Suite à l'assassinat du défenseur des droits humains Simón Pedro Pérez López, les communautés ont décidé de s'organiser en un groupe d'autodéfense pour mettre fin aux violences impunies. Au cours d'opérations menées par ce groupe, 21 personnes ont disparu, accusées par la population d'être liées au crime organisé. Les proches des disparus ont solli-

cié le père Marcelo pour qu'il fasse office de médiateur afin que ces personnes soient retrouvées saines et sauvées.

Certaines autorités locales, complices du crime organisé, ont par la suite accusé le père Marcelo d'être le chef de ce groupe d'autodéfense et l'ont accusé d'avoir exercé un rôle dans ces disparitions. Le 21 juin 2022, une demande de mandat d'arrêt a été déposée à l'encontre du père Pérez par le bureau du procureur général de l'État du Chiapas. Les enquêtes menées ont cependant permis de démontrer que le père Pérez n'était pas impliqué dans les disparitions, l'étude de son téléphone ayant prouvé qu'il n'était pas présent le jour des faits.

À cause de son travail de défenseur des droits humains, le père Pérez a été une première fois poursuivi par les autorités en 2014. Il a aussi été victime de menaces, d'intimidations, de harcèlement et d'agressions physiques. En raison de cette situation dangereuse, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a émis des mesures conservatoires en 2016 pour le protéger, ces dernières étant d'ailleurs toujours en vigueur. Selon l'ACAT-France, la demande de mandat d'arrêt du 21 juin 2022 constitue une tentative d'empêcher le père Pérez de mener à bien son travail en faveur des droits humains. Au lieu de mener des enquêtes complètes sur ces crimes, les autorités accusent de complicité des personnalités locales reconnues. Les défenseurs des droits humains doivent pouvoir exercer leurs activités sans risquer d'être entravées par les autorités.

SOURCES : ACAT-France, ACAT-Allemagne, Front Line Defenders



**Dans la lettre d'intervention, il est demandé au chef de l'unité de défense des droits de l'homme** du ministère de l'intérieur du Mexique de retirer la demande de mandat d'arrêt déposée contre le père Pérez ; de mettre un terme aux poursuites arbitraires menées à son encontre ; et de prendre des mesures de protection pour garantir qu'il ne fasse pas l'objet d'autres atteintes à sa santé ou sa sécurité.

### **Lettre au chef de l'unité de défense des droits de l'homme du ministère de l'intérieur du Mexique**

Mr. Enrique Irazoque Palazuelos  
Unidad para la Defensa de los Derechos Humanos (UDDH)  
Ministerio del Interior (SEGOB)  
Dinamarca 84, Piso 7  
Col. Juárez, Delegación Cuauhtémoc  
México D.F., C.P. 06600  
MEXICO

**Port :** 2.30 fr.

### **Copie à l'ambassade à Berne**

M. Luciano Joubanc Montaño  
Ambassade du Mexique  
Weltpoststrasse 20, 5<sup>e</sup> étage  
3015 Berne

**E-mail:**  
informacionsui@sre.gob.mx

**Port :** 1.10 fr. (courrier A)

Délai d'intervention :  
30 octobre 2022.  
**Merci beaucoup !**